



PROJET D'EMPLOI ET DE TRANSFORMATION ECONOMIQUE (PRETE)

PUBLICATION DU CADRE DE PLANIFICATION EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES BATWA (CPPA)

Le Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique du Burundi (PRETE) en cours de préparation est créé au sein de l'Agence de Développement du Burundi (ADB) avec pour objectif de stimuler la transformation économique et améliorer l'accès au financement des MPME, en particulier celles appartenant aux femmes et aux réfugiés, afin d'accroître la création d'emplois par les MPME dans les chaînes de valeur ciblées.

Le PRETE comporte cinq (5) composantes principales à savoir : (i) Accès aux MPME (Micro, Petites et Moyennes Entreprises) aux marchés et au développement des chaînes de valeur, (ii) Renforcer l'infrastructure de crédit, soutenir l'adoption des services financiers numériques et renforcer/améliorer l'accès au financement pour les MPME, (iii) Soutenir un environnement favorable aux entreprises et un climat d'investissement, (iv) gestion du projet et (v) composante contingente d'intervention d'urgence (CERC- Contingent Emergency Response Component).

Dans le cadre de la préparation du Projet d'Emploi et de Transformation Economique (PRETE), un Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA) Batwa a été préparé en vue de répondre aux exigences de la Norme Environnementale et Sociale n°7 (Peuples Autochtones/communautés locales traditionnelles de l'Afrique Sub-saharienne historiquement défavorisées) du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale.

L'objectif de ce CPPA est de servir de guide des interventions du projet afin de s'assurer, conformément au cadre national et à la NES7 de la Banque Mondiale relatifs aux Peuples Autochtones (PA), Batwa du Burundi, que le processus de préparation et de développement du PRETE n'aura pas d'impacts socio-économiques négatifs sur l'environnement et la culture des Batwa du Burundi, mais plutôt qu'il bénéficiera à ces communautés vulnérables, et que les bénéfices à eux apportés par ce projet seront culturellement et socialement appropriés.

La NES7 contribue à la mission de réduction de la pauvreté et de promotion d'un développement durable poursuivie en garantissant un processus de développement durable qui respecte pleinement la dignité, les droits de la personne, les systèmes économiques et les cultures des Peuples Autochtones.

La mise en œuvre du PRETE pourra occasionner **des impacts sociaux positifs significatifs** sur les communautés Batwa, à savoir : a) la réduction de la discrimination sociale et économique grâce à un accès équitable aux possibilités d'accès aux MPME comme les autres composantes de la Population; (b) l'occasion d'utilisation de la technologie numérique par ces communautés Batwa ; (c) la création d'emploi et de commerce pour ces groupes vulnérables (femmes et Batwa) qui bénéficieront directement ou indirectement des opportunités de revenus générés par les MPME et création d'emploi; (d) et enfin, la formation des communautés Batwa lors de la mise en œuvre des MPME du PRETE.

Néanmoins, il pourrait également y avoir des **impacts négatifs** sur les communautés Batwa si certaines mesures d'atténuation ne sont pas prises en compte. Ces impacts négatifs sont principalement : (i) Risque de ne pas prendre en compte la situation socio-économique des Batwa lors de la mise en œuvre

des différentes composantes numériques du PRETE ; ii) Manque des appuis suffisants pour bénéficier des MPME par ces communautés aux vues de leur situation socio-économique précaire ; (iii) Frustration des Batwa qui n'ont pas fait des formations en rapport avec la gestion des MPME ; (iv) Absence d'autres projets de soutien aux Batwa pour renforcer les activités du PRETE afin d'en bénéficier comme d'autres populations ; (v) Risque de subir des incidents VBG, y compris la violence domestique comme conséquence du changement de dynamiques sociales et économiques au sein du foyer quand les femmes Batwa sont les bénéficiaires directs du projet. Ainsi que risque d'Exploitation et Abus Sexuels, et Harcèlement Sexuel pendant le processus de sélection des bénéficiaires et la mise en œuvre des activités surtout dû à leur vulnérabilité.

A tous ces impacts négatifs, **des mesures d'atténuation**, à savoir: (i) le développement des actions spécifiques aux Batwa en concertation avec l'UNIPROBA et autres Associations Batwa ciblées pour cette fin pour rattraper les autres couches de la population; (ii) la mobilisation des fonds pour le ciblage et l'octroi des appuis financiers aux Batwa ; (iii) Formations spécifiques aux communautés Batwa ciblées en rapport avec la gestion des MPME, (iv) Conjuguer des efforts ensemble avec les autres projets de bailleurs de fonds afin de mener des activités génératrices de revenus avec ces communautés Batwa ; (v) Évaluation des risques EAS/HS pour la communauté Batwa et identification des mesures de prévention et réponses spécifiques dans le plan d'Action EAS/HS du projet.

Le Plan d'Action du Peuple Autochtone (PPA) détaillant toutes ces mesures d'atténuation sera validé et financé par le PRETE. Le PPA sera précédé d'une **Evaluation sociale** en vue de déterminer les effets positifs et négatifs potentiels de la mise en œuvre des activités prévues sur les Batwa dont les résultats permettront d'obtenir des éléments clés d'élaboration du PPA. Celui-ci devra décrire les mesures à mettre en place pour faire en sorte que les Batwa affectés tirent du projet des avantages sociaux et économiques culturellement adaptés et en plus les répercussions négatives potentielles du sous projet sur ces Batwa seront évitées, minimisées, atténuées ou compensées après leur identification.

Consultation des Batwa, renforcement des capacités et suivi-évaluation : Une consultation préalable, libre et fondée sur la communication des informations requises à chaque étape de la préparation et de l'exécution du projet a été menée et continuera de l'être dans l'exécution des activités des sous projets du PRETE en faveur des Batwa de la zone du projet. Ainsi, le processus de consultation se poursuivra au niveau communal de chaque sous-projet.

Le suivi évaluation du plan devra s'aligner dans le cadre global du suivi-évaluation du projet PRETE pour mesurer les résultats atteints en faveur des groupes vulnérables dont les communautés Batwa. Ce qui permettra de se documenter sur le processus des activités ciblées dans ce cadre et les difficultés rencontrées afin de prendre des mesures appropriées.

Le mécanisme de gestion des plaintes préconisé est d'anticiper en proposant plusieurs méthodes efficaces de résolution de plaintes, y compris celles liées à l'EAS/HS. Le mécanisme proposé pour la gestion des plaintes de la communauté Batwa *est celui du PRETE* dans sa globalité qu'on trouve dans le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes avec des procédures spécifiques adaptées aux Batwa dans le traitement des différentes plaintes qui les concernent.

Cette publication du CPPA a été revue par les autorités burundaises via le Projet d'Emploi et de Transformation Economique (PRETE) et la Banque mondiale pour être diffusée dans le journal officiel « LE RENOUVEAU ». Elle est maintenant divulguée et disponible au public intéressé au siège du PRETE à l'adresse ci-après :

Agence de Développement du Burundi (ADB)
Boulevard Mwezi Gisabo
Tél : +257 22 27 59 96/97
B.P: 7057 Bujumbura-Burundi
contact@investburundi.bi

Le même document sera mis à disposition pour consultation sur le site Web de la Banque Mondiale : <http://worldbank.org/WEBSITE/EXTERNAL/PUBLICATION/INFOSHOP> , le site de l'ADB <https://investburundi.bi> et sur le site du Ministère en charge des finances : <https://finances.gov.bi>